



Département du Rhône
Commune de Montrottier

REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU 4 AVRIL 2023

Procès-Verbal

Présidence de séance : Monsieur Michel GOUGET, Président (hors vote du Compte Administratif 2022 sous la Présidence de Monsieur Michel SECOND, Administrateur du CCAS)

Date de la convocation du Conseil municipal : 21 mars 2023.

Rappel des points inscrits à l'ordre du jour de la séance :

Adoption du dernier procès-verbal

- Vote du budget
 - o Approbation du compte de gestion 2022
 - o Vote du compte administratif 2022
 - o Vote du budget primitif 2023
 - o Vote pour les subventions aux associations
- Réservations de la date pour le repas annuel des aînés
- Demande d'aide sociale si besoin
- Questions Diverses

Ouverture de séance : 18h00.

Quorum atteint :

Délibération n°CCAS-2023-03 :

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 9

Délibération n°CCAS-2023-04 :

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 8

Délibération n°CCAS-2023-05 :

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 9

Délibération n°CCAS-2023-06 :

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 10

Etaient présents : Michel GOUGET (hors vote du compte administratif 2022), Bernard BOUCHET, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Lydie LAURENT, Evelyne PANISSET, Karine LEGRAIN (arrivée en cours de séance – n'a pas pris part au vote des points suivants : Approbation du Compte de Gestion 2022 / Vote du Compte Administratif 2022 / Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022), Madeleine POLLET, Michel SECOND, Brigitte SECOND.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir : Abderrahman YAACOULI donne pouvoir à Evelyne PANISSET.

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2023 : Observations : Néant / Approbation : Unanimité.

Secrétaire de séance : Lydie LAURENT.

Monsieur le Président propose au CCAS l'ajout d'un point inscrit à l'ordre du jour : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022. La proposition susmentionnée est approuvée à l'unanimité.

Délibération n°CCAS-2023-03
Approbation du Compte de Gestion 2022.

Monsieur le Président rappelle que le Compte de Gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur à la clôture de l'exercice. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est bien conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis à l'examen et au vote des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil d'Administration du CCAS, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°CCAS-2023-04
Vote du Compte Administratif 2022.

Considérant que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale doit se prononcer avant le 30 juin 2023 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Après s'être fait présenter le Compte Administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de Fonctionnement	:	6 764.09 €
Recettes de Fonctionnement	:	4 703.16 €
Résultat propre à l'exercice 2022	:	- 2 060.93 €
Résultat cumulé au 31/12/2022	:	6 245.31 €

Dépenses d'investissement	:	156.60 €
Recettes d'investissement	:	0 €
Résultat propre à l'exercice 2022	:	- 156.60 €
Résultat cumulé au 31/12/2022	:	4 837.31 €

Monsieur le Président ayant quitté la séance, et ne prenant pas part au vote, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, siégeant sous la Présidence de Michel SECOND, Administrateur du CCAS, procède au vote du Compte Administratif 2022, et à l'unanimité des suffrages exprimés soit 8 voix pour :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale,
- **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°CCAS-2023-05
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

Monsieur le Président rappelle qu'il convient d'affecter le résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2022, en application de l'instruction budgétaire et comptable M14,

- Constate un résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2022 de 6 245.31 €,
- Décide d'affecter ce résultat au compte R 002 pour 6 245.31 €.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ACCEPTE l'affectation du résultat ci-dessus.

Délibération n°CCAS-2023-06
Vote du Budget Primitif 2023.

Sur présentation de **Monsieur le Président**, le **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**, prend connaissance des propositions relatives au **Budget Primitif 2023**.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés soit 10 voix pour :

- **ADOPTE** le Budget Primitif de l'exercice 2023 du Centre Communal d'Action Sociale arrêté comme suit :

Fonctionnement	:	12 845.31 €
Investissement	:	4 913.71 €

Subventions aux associations

Les subventions 2023 seront votées lors de la prochaine réunion du CCAS le 19 juin 2023.

Repas des aînés 2023

La commune organisera le repas des Aînés le **SAMEDI 21 OCTOBRE 2023**

Toutes les personnes ayant au moins 75 ans en 2023 seront cordialement invitées à ce déjeuner.

Pour des raisons budgétaires, seules les personnes résidant en maison de retraite (ou celles absentes au repas pour raison de force majeure), recevront un colis de fin d'année.

QUESTIONS DIVERSES

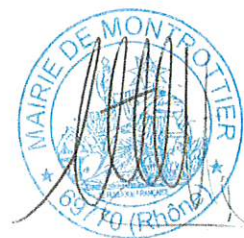
- Madame Yvonne BONHOMME fêtera ses 100 ans le 23 mai 2023. A cette occasion, il a été décidé que M. GOUGET et M. SECOND lui rendront visite à la maison de retraite de St Laurent de Chamousset.
- La Maison des Familles du Rhône a proposé une formation destinée aux seniors intitulée « Seniors pour votre sécurité ayez les bons réflexes ». Cette intervention aura lieu le **jeudi 22 juin 2023 de 14h30 à 16h30 en salle de cinéma Michel CROIZER.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h19.

La prochaine réunion du CCAS aura lieu le lundi 19 juin 2023.

Le 7 avril 2023,

Le Président,
Michel GOUGET



La secrétaire de séance,

Lydie LAURENT

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Lydie Laurent", is written over the printed name.

Procès-verbal publié sur le site internet de la commune le : **30 JUIN 2023**

Affiché le : **30 JUIN 2023**

REUNION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU 4 AVRIL 2023

Registre des observations

Annexé au Procès-Verbal

Néant



Tel : 04 74 70 13 07 - Fax : 04 74 70 20 39
Mail : mairie@montrottier.fr